

Paris le 11 mai 2009

## **LES PROFESSIONNELS ET LES USAGERS DEMANDENT LE RETRAIT DU PROJET HPST**

Les soussignés, constatent

que la loi HPST place le système de santé dans une logique de gestion résolument économique au détriment de la qualité de la prise en charge des populations.

que les très nombreuses résistances qui sont apparues concernant l'organisation de l'hôpital amène le gouvernement à modifier son projet de loi.

que, par contre, les Agences Régionales de Santé ne semblent pas remises en cause.

Pourtant les ARS sont un des points clés du projet de loi HPST. En effet si cette organisation est mise en place, l'hôpital, qui est déjà contraint par la T2A, subira, sans qu'il soit besoin d'autre dispositif, démantèlement et privatisation. Car le directeur d'ARS, sous le contrôle du Préfet de région, commandera au directeur d'hôpital et disposera de tous les moyens, y compris financiers, pour imposer restructuration au profit du privé et licenciement du personnel public.

Par contre la question de la « gouvernance » pourra, elle, du fait des résistances actuelles faire l'objet d'aménagements.

L'ARS sera l'outil de mise en œuvre d'une forte régression dans la prise en charge médico-sociale. Par exemple les redéploiements des lits de psychiatrie pèseront sur l'actuelle enveloppe médico-sociale.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la mise en place des ARS. Et cela d'autant plus qu'alors même que la loi n'est pas encore votée, les agences sont, en ce moment et en toute discrétion, en cours d'installation (désignation des « préfigureurs », recherche de locaux,..) !

Les signataires sont des acteurs institutionnels ou collectifs du champ sanitaire, social ou médico-social, public (Etat, hospitalier ou territoriaux) ou associatif.

Ils sont professionnels paramédicaux, médicaux ou sociaux, personnels administratifs, usagers, patients,...

Ils refusent :

- que les ARS remplacent les DDASS et les DRASS
- que la santé devienne une marchandise et l'hôpital une entreprise.
- que le médico-social soit soumis à un financement (les CPOM) qui abaissera la qualité de la prise en charge des personnes handicapées et âgées.
- que le social soit renvoyé en préfecture ou l'action sociale en faveur des populations en difficulté se verra appliquer la logique de l'ordre public.

En application du principe d'égalité de traitement, ils veulent que l'Etat républicain continue à assumer (avec des moyens renforcés) la protection des populations fragiles et en difficulté selon les missions de service public d'un grand ministère santé-social-travail.

<b>ENSEMBLE POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI HPST</b>
---

**Annoncer sa signature : [syndicat-cgt-dr35@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-cgt-dr35@sante.gouv.fr)**

**Premiers signataires :**  
**CGT DDASS DRASS,**  
**SUD Travail Affaires Sociales,**  
**CGT Ministère de la santé,**  
**Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de**  
**proximité,**  
**Ensemble pour une santé solidaire,**  
**MP4 champ social,**  
**Appel des appels,**  
**APAHJ 91,**  
**PCF,**  
**« La Nuit Sécuritaire »,**